



Montréal, le 14 août 2009

Madame Anik Laplante,
secrétaire de la Commission des affaires sociales
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3
Courriel : cas@assnat.qc.ca

Objet : Demande d'intervention aux auditions publiques de la Commission des affaires sociales dans le cadre d'une consultation générale sur le document intitulé « *Vers un régime de rentes du Québec renforcé et plus équitable* »

Madame Laplante,

La Fédération des Mouvements Personne D'Abord du Québec (FMPDAQ) est un organisme à but non lucratif ayant pour mission principale la défense collective des droits de toutes les personnes vivant avec une « déficience intellectuelle ». Les Mouvements Personnes D'Abord se distinguent par une politique du « Par et Pour », c'est-à-dire que l'organisme est dirigé **Par** les personnes vivant avec une « déficience intellectuelle » et **Pour** eux-mêmes.

Le Régime de rentes du Québec est un système difficile à comprendre pour nos membres, mais nous tenions, malgré la complexité de cette consultation, à donner notre point vu sur certains aspects, car nous sommes conscients que cette réforme aura des impacts sur nos membres. Voici quelques points sur lesquels nous aimerions donner notre avis :

- La piste de solution numéro 1 : la hausse de cotisation de 9,9 % à 10,4 % sur 5 ans. Nous nous sommes questionné sur le fait que cette hausse soit appliqué même à ceux dont le revenu est qualifié de faible dans votre document de consultation. L'ensemble de nos membres font partie de cette catégorie de personne qui sont qualifié de travailleurs à faible ou à très faible revenu, qui n'ont pas la possibilité d'épargner ou d'avoir accès à un régime de retraite privé.

- La piste à explorer numéro 14 : relever le maximum des gains admissibles (MGA). Nous nous sommes questionné sur la possibilité de hausser le maximum des gains admissibles jusqu'à 60 500 \$. Pourquoi cette piste se retrouve dans les pistes à explorer et non dans les pistes de solutions avec des tableaux quantifiés. Nous aimerions donner notre point de vue sur cette alternative qui selon permettrait de renforcer, mieux que d'autres pistes de solutions, le Régime.

D'autres pistes de solution, présentés dans votre document de consultation, nous ont questionné pour lesquels nous donnerons un avis plus bref et général lors de notre intervention.

En espérant que vous serez attentif à nos commentaires, veuillez agréer, Madame Laplante, l'expression de nos sentiments distingués.

Louise Bourgeois

Louise Bourgeois, présidente de la FMPDAQ

c. c. Monsieur Camil Bouchard, vice-président de la Commission des affaires sociales
c. c. Monsieur Éric Caire, membre de la Commission des affaires sociales
c. c. Monsieur Germain Chevarie, membre de la Commission des affaires sociales
c. c. Monsieur René Gauvreau, membre de la Commission des affaires sociales
c. c. Madame Johanne Gonthier, membre de la Commission des affaires sociales
c. c. Monsieur Amir Khadir, membre de la Commission des affaires sociales
c. c. Monsieur Geoffrey Kelley, président de la Commission des affaires sociales
c. c. Madame Lisette Lapointe, membre de la Commission des affaires sociales
c. c. Monsieur Gilles Lehouillier, membre de la Commission des affaires sociales
c. c. Monsieur Michel Matte, membre de la Commission des affaires sociales
c. c. Monsieur Alain Paquet, député de la circonscription de Laval-des-Rapides
c. c. Madame Carole Poirier, membre de la Commission des affaires sociales
c. c. Monsieur Gerry Sklavounos, membre de la Commission des affaires sociales
c. c. Madame Danielle St-Amand, membre de la Commission des affaires sociales
c. c. Madame Filomena Rotiroti, membre de la Commission des affaires sociales
c. c. Tous les Mouvements Personne D'Abord



Fédération des Mouvements Personne D'Abord du Québec

VERS UN RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC RENFORCÉ ET ÉQUITABLE

- ➔ Bonjour, je me présente, Louise Bourgeois, présidente de la Fédération des Mouvements Personne D'Abord du Québec.
- ◆ Karine Mélano, présidente du Mouvement Personne D'Abord de Sainte-Thérèse.
- ➔ Nous sommes ici pour présenter aux membres de la Commission parlementaire l'avis de notre fédération sur la Réforme du Régime de rentes du Québec.
- ➔ La Fédération des Mouvements Personne D'Abord du Québec est un organisme à but non lucratif ayant pour mission principale la défense collective des droits de toutes les personnes vivant avec une « déficience intellectuelle ».
- ◆ La Fédération et les Mouvements Personnes D'Abord se distinguent par une politique du « PAR et POUR », c'est-à-dire que nos organismes sont dirigés **Par** les personnes vivant avec une « déficience intellectuelle » et **Pour** eux-mêmes.

Renforcer un Régime sans nous laisser tomber

- Le Régime des rentes du Québec est un système difficile à comprendre pour nous, les questions de fiscalité sont des sujets très loin de notre réalité quotidienne.
- Malgré cette difficulté nous voulons donner notre point de vue sur cette réforme et parler de nos inquiétudes concernant les conditions de vie des personnes âgées vivant avec une « déficience intellectuelle ».
- Le but de cette réforme est de trouver des solutions équitables pour que le Régime de rentes du Québec puisse continuer d'offrir, dans le futur, un revenu de retraite à tous les québécois.
- Mais nous pensons qu'elle a aussi le devoir de maintenir ou d'améliorer les conditions de vie des Personnes D'Abord plus âgées et des autres groupes de personnes les plus vulnérables de notre société.
- Tout au long de notre vie, nous vivons des situations de handicap, d'exclusion et de pauvreté.

- ➔ À 65 ans, nous n'avons que les revenus de Pension pour la vieillesse du Régime fédéral, du Régime de rentes du Québec et du Supplément de revenu garanti qui suffissent à peine à répondre à nos besoins de base.
- ➔ Plus âgés et plus vulnérables nous comptons sur des lois équitables pour conserver notre autonomie et notre dignité.
- ➔ Cette autonomie et cette dignité passent par la garantie que quand nous serons plus vieux nous aurons des revenus suffisants pour vivre.

L'équité aussi pour les citoyens plus vulnérables !!!

- ◆ La majorité d'entre nous, sur l'aide sociale ou en emploi, n'avons pas de régime de retraite privé et surtout pas les revenus nécessaires pour économiser pour plus tard.
- ◆ Il est important que le renforcement du Régime de rentes et la recherche de l'équité entre les générations ne se fassent pas en diminuant les revenus des groupes de personnes qui en ont le plus besoin :
- ◆ les personnes handicapées, les femmes seules, les aidants naturels, les étudiants et les travailleurs à faibles revenus.

Nous sommes en accord avec :

- ◆ *La piste de solution numéro 1 : la hausse de cotisation de 9,9 % à 10,4 % sur 5 ans.*
- ◆ Après discussion, afin d'assurer au Régime l'argent nécessaire pour répondre aux besoins futurs, nous sommes d'accord avec la hausse de cotisation mais nous pensons que les travailleurs à faibles revenus ne devraient pas subir cette augmentation.
- ◆ Pour un travailleur à faible revenu cette hausse de cotisation ne sera pas très élevée mais elle viendra s'ajouter aux autres hausses de tarifs que le gouvernement envisage de faire dans les prochaines années.
- ◆ Les membres ont déjà exprimé, en avril 2008 dans une lettre à Madame Jérôme-Forget, leur désaccord sur la hausse des tarifs proposée dans le Rapport Montmarquette.
- ◆ Nous continuons de penser que les hausses de tarifs aussi petites soient-elles sont inacceptables.
- ◆ Si le montant dont dispose une personne vivant avec une « déficience intellectuelle » n'est aujourd'hui pas suffisant pour vivre décemment alors imaginez sa situation quand elle devra assumer une série de hausses de tarif.
- ◆ Exemples : une augmentation substantielle des coûts d'électricité, du transport en commun ou de la consommation d'eau.

- ◆ On est loin de l'équité et l'on enfonce un peu plus les Personnes D'Abord dans le cycle de la pauvreté.
- ◆ *La piste de solution numéro 2 : Éliminer la condition de cessation de travail pour pouvoir demander sa rente de retraite avant 65 ans.*
- ◆ Nous sommes d'accord avec cette piste qui permettra à un travailleur de demander sa rente de retraite tout en continuant de travailler à son rythme.
- ◆ *La piste à explorer numéro 14 : relever le maximum des gains admissibles.*
- ◆ Cette piste nous a été présentée comme une piste à explorer sans analyse détaillée.
- ◆ Après consultation auprès nos membres, il semble évident pour tous qu'en augmentant le maximum des gains admissibles jusqu'à 60 500 \$ ou plus, il y aurait une nette amélioration des finances du Régime.
- ◆ Nous savons que cette piste de solution demande un effort supplémentaire aux travailleurs ayant des salaires plus élevés et aux employeurs.
- ◆ Mais même si cette solution n'est pas populaire, elle sera probablement efficace et doit faire partie de la solution.

Nous sommes en désaccord avec :

- ***La piste de solution numéro 3 : Calculer la rente de retraite en utilisant, à terme, les 40 meilleures années de gains de carrière.***
- Nous sommes en désaccord avec la nouvelle méthode de calcul.
- Si je dois travailler à temps partiel ou cesser de travailler à cause de mon état de santé, pour prendre soin d'un proche ou pour toute autre raison, je suis pénalisé.
- La méthode de calcul devrait mieux tenir compte de ma réalité de travailleur.

Avant de terminer parlons du travail

- Il est important de rappeler que le droit au travail, le droit de gagner sa vie est un droit fondamental et que les personnes vivant avec une « déficience intellectuelle » doivent affronter de nombreux obstacles et encore beaucoup de préjugés pour accéder au milieu du travail.
- « *La Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées* » adopté en décembre 2008 et la nouvelle politique « *À part entière* » devrait nous permettre d'occuper une plus grande place sur le marché du travail et nous permettre comme citoyen et travailleur de contribuer au Régime des rentes.

- Nous espérons que quand viendra le temps de recevoir notre rente, les nouvelles dispositions du Régime tiendront compte de nos besoins.
- Dans votre document, vous dites que l'une des raisons qui a contribué à la situation difficile du Régime est le fait que les salaires n'ont pas augmenté comme vous l'aviez prévu.
- Nous proposons pour corriger cette situation, une augmentation du salaire minimum, donc des cotisations plus élevées pour aider la situation financière du Régime.

En conclusion

- ◆ Nous sommes des personnes avec un handicap qui, à 65 ans, se retrouvent généralement seules sans conjoint ni enfants pour nous soutenir.
- ◆ Les statistiques récentes montrent que les personnes handicapées, les personnes seules et les personnes âgées sont les groupes de la population le plus touchés par la pauvreté.
- ◆ Nous aimerions que la réforme de la RRQ ne propose aucune piste de solution qui aurait pour effet de maintenir ou d'aggraver la situation dans laquelle nous nous trouvons ni celle des autres groupes à risque.

- ➔ Nous espérons que nos commentaires contribueront à faire avancer la réforme du Régime de rentes du Québec
- ➔ Merci de nous avoir écouté avec autant d'attention.